



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1033

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SERL - Création d'une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises - Accord de la collectivité

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1033**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **SERL - Création d'une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises - Accord de la collectivité**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dont la Communauté urbaine est actionnaire à 25 % du capital social envisage de créer une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des orientations définies par le plan stratégique de la SERL, validé par son conseil d'administration en date du 17 octobre 2007.

Le développement d'une offre de services aux entreprises et le portage de projets immobiliers font partie des orientations retenues.

La SERL a donc étudié plusieurs projets d'intervention dans ces domaines. Une première opération pourrait être lancée avec la création d'un pôle de services aux entreprises sur le parc technologique de Saint Priest (projet Woodstock). La SERL envisage également la conception d'un restaurant d'entreprises sur le parc industriel des Gaulnes à Meyzieu-Jonage. Par ailleurs, une réflexion est engagée avec la Communauté urbaine sur le rachat de pépinières d'entreprises déjà gérées par la SERL à savoir Einstein Villeurbanne, Laennec Lyon 7° et Tony Garnier Lyon 8°.

Cette filiale pourrait, dans un premier temps, porter ces investissements estimés à 21 M€ et qui seraient financés à hauteur de 10 % par fonds propres et 90 % par emprunts.

Dans un second temps, l'acquisition d'autres immeubles actuellement gérés par la SERL est envisagée, comme les Villages d'entreprises hors Communauté urbaine (Lyon, Villeurbanne, Rillieux la Pape) ou la création de nouveaux pôles de service. Le potentiel d'investissement supplémentaire pourrait atteindre 50 M€ au maximum.

La création d'une filiale permettrait d'individualiser les opérations d'investissement, améliorant ainsi la lisibilité des comptes de la SERL et limitant les risques juridiques.

Concernant les risques financiers, le pacte d'actionnaires signé entre la Communauté urbaine et le Conseil général du Rhône en date du 21 janvier 2008 a mis en place deux structures : un comité d'engagement et un comité de suivi des risques afin d'apprécier et de suivre les risques engagés par la SERL.

Les comités d'engagement en date du 2 juin 2009 et du 29 septembre 2009 ont validé les plans d'affaires relatifs aux premières opérations (projet Woodstock, création d'un restaurant d'entreprises et rachat de pépinières d'entreprises).

La structure sera créée sous la forme d'une société par action simplifiée (SAS) dont la SERL serait le seul actionnaire. D'autres partenaires pourront ensuite participer au capital de cette filiale ou à celui d'autres sociétés créées pour porter des projets particuliers.

Son capital sera de 1 700 000 € libéré au fur et à mesure de l'engagement du projet avec un plafond d'avances en compte courant de 3 400 000 €.

La filiale sera représentée par le président de la SERL et n'aura pas de salariés, la SERL assurant sa gestion ainsi que le montage, la faisabilité et la réalisation des opérations.

Le projet a été présenté au conseil d'administration de la SERL du 9 octobre 2009. Cependant, conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la prise de participation d'une société d'économie mixte dans le capital d'une société commerciale est subordonnée à un accord exprès préalable des collectivités territoriales disposant d'au moins un siège au conseil d'administration.

Le Conseil général a autorisé la création de cette filiale dans une délibération du 16 mai 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1 - Autorise la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à créer une filiale dédiée au portage de projets immobiliers et de services aux entreprises.

2° - Autorise monsieur le président à signer tout acte afférent à la création de ladite filiale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.